

Siège social - Usine Services administratifs 18 bis route de Lourdes- bp 14 65290 JUILLAN Tel : 05 62 32 06 06 Fax : 05 62 32 96 04 Comptabilité : 05 62 32 65 94 Mail : grillage-lacave@orange.fr	Succursale 1 rue bernard Palissy 64230 LESCAR Tel : 05 59 81 12 25 Fax : 05 59 81 19 80 Mail : grillage-lacave.64@orange.fr
--	---

Adresse de livraison	
MAIRIE DE SOUES	
26 RUE ANDRE FOURCADE	
65430	SOUES

Date	N° client	N° pièce	Page
27/02/2025	0100421	1 094 512	Page 2 sur 3

Devis client

FAFA Magasin JUILLAN

Article	Quantité	Pu brut	Pu net	Montant HT
Votre interlocuteur : Mr Capdevielle Fabrice 06-83-81-50-96				
MAIN COURANTE DE 370 ML HAUTEUR 0.90 M AVEC GRILLAGE EN SOUBASSEMENT .				
TUBE AMOVIBLE COULISSANT DANS LES PASSAGE DE 1.00 M .				
Poteau intermédiaire de main courante sans remplissage angle	151.00 PI	30.30	30.30	4 575.30 €
poteau de départ	8.00 PI	35.75	35.75	286.00 €
Té de jonction blanc 9010	8.00 PI	34.00	34.00	272.00 €
Coude main courante 9010	151.00 PI	17.23	17.23	2 601.73 €
Main courante diamètre 60 mm acier plastifié blanc 9010 lg 2.50 m	8.00 PI	32.95	32.95	263.60 €
portail de de 3.00 m	150.00 PI	28.35	28.35	4 252.50 €
Simple Torsion plast blanc 50x2.6/3.9 mm non compact HT 0.90 m	1.00 PI	2 159.00	2 159.00	2 159.00 €
ECO-CONTRIBUTION sur produit métal >50% et autres matériaux à la tonne	370.00 ML	5.26	5.26	1 946.20 €
RX DE FIL PLASTIFIE BLANC 3.9mm DE 100 M	0.78 T	25.00	25.01	19.43 €
ECO-CONTRIBUTION sur produit métal >50% et autres matériaux à la tonne	12.00 RX	18.38	18.38	220.56 €
TENDEUR PLASTIFIE BLANC N°3	0.07 T	25.00	25.00	1.86 €
BOITE 200 AGRAFES VR 20 BLANCHES	27.00 PI	0.76	0.76	20.52 €
MAIN D OEUVRE Y COMPRIS BETON	17.00 PI	5.82	5.82	98.94 €
	1.00 PI	11 748.00	11 748.00	11 748.00 €

Taux	Mnt 'Taxe	Montant HT
------	-----------	------------

Total T.T.C

Siège social - Usine Services administratifs 18 bis route de Lourdes- bp 14 65290 JUILLAN Tel : 05 62 32 06 06 Fax : 05 62 32 96 04 Comptabilité : 05 62 32 65 94 Mail : grillage-lacave@orange.fr	Succursale 1 rue bernard Palissy 64230 LESCAR Tel : 05 59 81 12 25 Fax : 05 59 81 19 80 Mail : grillage-lacave.64@orange.fr
---	---

Adresse de livraison
MAIRIE DE SOUES 26 RUE ANDRE FOURCADE 65430 SOUES

Date	N° client	N° pièce	Page
27/02/2025	0100421	1 094 512	Page 3 sur 3

Devis client

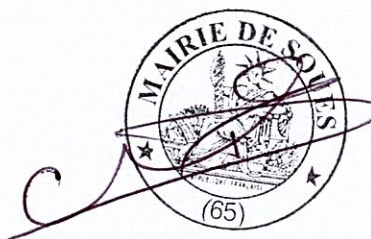
FAFA

Magasin JUILLAN

Article	Quantité	Pu brut	Pu net	Montant HT
SOUS TOTAL : 28465.64€ HT.				
Devis à retourner signé avec " bon pour accord "				

SOUES, Le 03/07/2025

Bon pour accord,
Le Maire, Daniel CORONADO



Taux	Mnt Taxe	Montant HT
20.00%	5 693.12 €	28 465.64 €

Total T.T.C 34 158.76 €

Virement
30 JOURS FIN DE MOIS

NET A PAYER

34 158.76 €

1 - Conclusion du contrat

Toute commande de marchandises implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, complétées ou aménagées par nos conditions particulières qui annulent toute clause contraire pouvant figurer dans les conditions d'achat, bons de commande ou autres documents commerciaux.

2 - Prix

Les marchandises sont facturées hors taxes au tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation. Les prix peuvent être révisés sous réserve d'une information préalable de trente jours.

3 - Livraison

La livraison est effectuée soit par la remise directe de la marchandise à l'acquéreur, soit par avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur. La vérification des marchandises par le transporteur et l'acheteur doit être effectuée au moment de leur prise en charge. En cas d'avarie ou de manquant, de réclamation sur les vices apparents ou sur la non conformité du produit livré, l'acheteur émettra des réserves claires et précises qu'il notifiera dans un délai de quarante huit heures

suivant la date de livraison, par écrit avec accusé de réception auprès de notre société et du transporteur. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées.

4 - Délai de livraison

Les délais de livraison sont indiqués à titre indicatif en fonction des disponibilités d'approvisionnement et de production. Ils ne constituent en aucun cas un engagement de la part de notre société. Nonobstant cette réserve, notre société fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter les délais qu'elle pourrait indiquer.

5 - Retours

Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord formel entre notre société et l'acquéreur.

Pour un échange ou remboursement, les marchandises devront être en parfait état, dans leur emballage d'origine, accompagnées de leur facture d'achat et sous 30 jours maximum à compter de la date d'achat. En cas de remboursement, il sera appliqué une décote de 10 % par rapport au prix facturé et le paiement se fera par expédition d'un chèque dans les trente jours suivant la date de retour. Les produits fabriqués sur commande ne seront ni repris ni échangés.

6 - Garanties

Notre société apportera le plus grand soin à l'exécution de la commande et à la qualité des produits. En cas de défectuosité reconnue par notre société d'une de nos marchandises, notre obligation sera limitée au remplacement à l'identique, sans autre indemnité.

Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultants d'un stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation dans des conditions anormales ou non conformes avec la nature des prescriptions, l'aptitude à l'emploi des marchandises.

7 - Paiement - Pénalités - Escompte

Sauf conditions particulières, les factures sont exigibles au comptant. En cas de retard de paiement, notre société pourra suspendre toutes les commandes en cours. Toutes sommes non payées à l'échéance figurant sur la facture entraînent de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux légal d'intérêt en vigueur.

L'indemnité minimum pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement des clients a été fixée par décret à 40 €.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée sur justificatif lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de notre société.

Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé, sauf dispositions particulières.

8 - Clauses résolutoire

En cas de défaut de paiement, quarante huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit par notre société qui pourra demander en référé la restitution des marchandises sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Les sommes restant dues pour d'autres livraisons deviendront immédiatement exigibles si notre société n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

9 - Réserve de propriété

Les marchandises vendues restent la propriété de notre société jusqu'au complet règlement de leur prix, conformément aux termes de la loi n°80.335 du 12 mai 1980. Toutefois les risques afférents aux marchandises seront transférés à l'acheteur ou au transporteur, dès la remise physique des produits.

10 - Attribution de juridiction

Tout litige relatif aux présentes sera de la seule compétence du tribunal de commerce de Tarbes.

11 - Informatique et libertés

Les informations personnelles recueillies auprès du client feront l'objet d'un traitement informatisé, aux fins du traitement de sa commande, de sa livraison, et de l'établissement de sa facture.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement, de portabilité sur les données à caractère personnel le concernant, dans les conditions posées par la réglementation en vigueur.

Toute réclamation concernant la protection des données personnelles peut être portée devant la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), sur son site internet www.cnil.fr, ou par voie postale : 3 place Fontenoy - 75334 PARIS CEDEX 07.